

LEGENDE

Numérotation des modifications opérées dans le cadre de l'EPU-II (voir document relatif annexé)

GÉNÉRALITÉS
Périphérie de la Commune Périphérie du PACom

Secteur ajouté / soustrait au périmètre du PACom

Bâtiment hors-sol / autre bâtiment (souterrain, couvert indépendant)

AFFECTATIONS

Zones à bâtir - 15 LAT

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B et C
- Zone centrale 15 LAT - D, E et F
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT - A et B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A et B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A, B, C et D
- Zone mixte 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - A et B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A, B, C et D
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - E et F
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT

Zones agricoles - 16 LAT

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT

Zones de protection - 17 LAT

- Zone des eaux 17 LAT

Autres zones - 18 LAT

- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT

SECTEURS SUPERPOSÉS

Patrimoine culturel et milieux naturels

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT - SB1, SB2 et SB3
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Dangers naturels et constructibilité

- Secteur de restriction DN1 - Inondation
- Secteur de restriction DN2 - Glissement de terrain (tête)
- Secteur de restriction DN3 - Glissement de terrain (corps)
- Secteur de restriction DN4 - Inondation et glissement de terrain (corps)
- Secteur de restriction DN5 - Glissement de terrain (pied)
- Secteur de restriction DN6 - Ruissellement (accumulation)
- Secteur de restriction DN7 - Inondation et ruissellement (cordon d'écoulement)
- Secteur de restriction DN8 - Glissement de terrain (corps) et ruissellement (accumulation)
- Secteur à prescription particulière A1, A2, A3 et A4 - Hauteurs
- Secteur à prescription particulière B - Bruit
- Secteur à prescription particulière C - Toitures
- Secteur à prescription particulière D - LUP

CONTENUS SUPERPOSÉS

Patrimoine culturel et mobilité

- Objet recensé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Objet classé
- Région archéologique (trace indicatif)
- Voie de communication historique de la Suisse d'importance nationale avec substance (trace indicatif)
- Itinéraires SuisseMobile à vélo
- Itinéraire VaudRando (chemin pédestre)
- Itinéraires SuisseMobile à vélo et VaudRando (chemin pédestre)

Milieux naturels

- Espace réservé aux eaux (ERE)
- Zones de protection des eaux souterraines (S1, S2, S3)
- Milieu naturel inscrit à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MNS)

Forêt

- Aire forestière statique 18 LAT d'après constatation de la nature forestière et selon art. 24 LVLFo
- Aire forestière 18 LAT selon art. 1 RLVFo (à titre indicatif)
- Distance par rapport à la forêt - zone inconstructible depuis la limite forestière statique (trace indicatif)
- Aire forestière 18 LAT (selon art. 1 RLVFo) superposée à une zone de desserte 18 LAT

Constructibilité

- Parcelle concernée par une mesure visant à assurer la disponibilité des terrains à bâtir

Approuvé par la Municipalité d'Oron
le 03.09.2025
Le Syndic
Le Secrétaire

Puis,
le 25.03.2026

Soumis à l'enquête publique
du 15.09.2025 au 14.10.2025
Le Syndic
La Secrétaire

Puis à l'enquête publique complémentaire
du 01.04.2026 au 30.04.2026

Adopté par le Conseil Communal d'Oron dans sa séance
du
La Présidente
La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
Lausanne le :
La Cheffe du Département

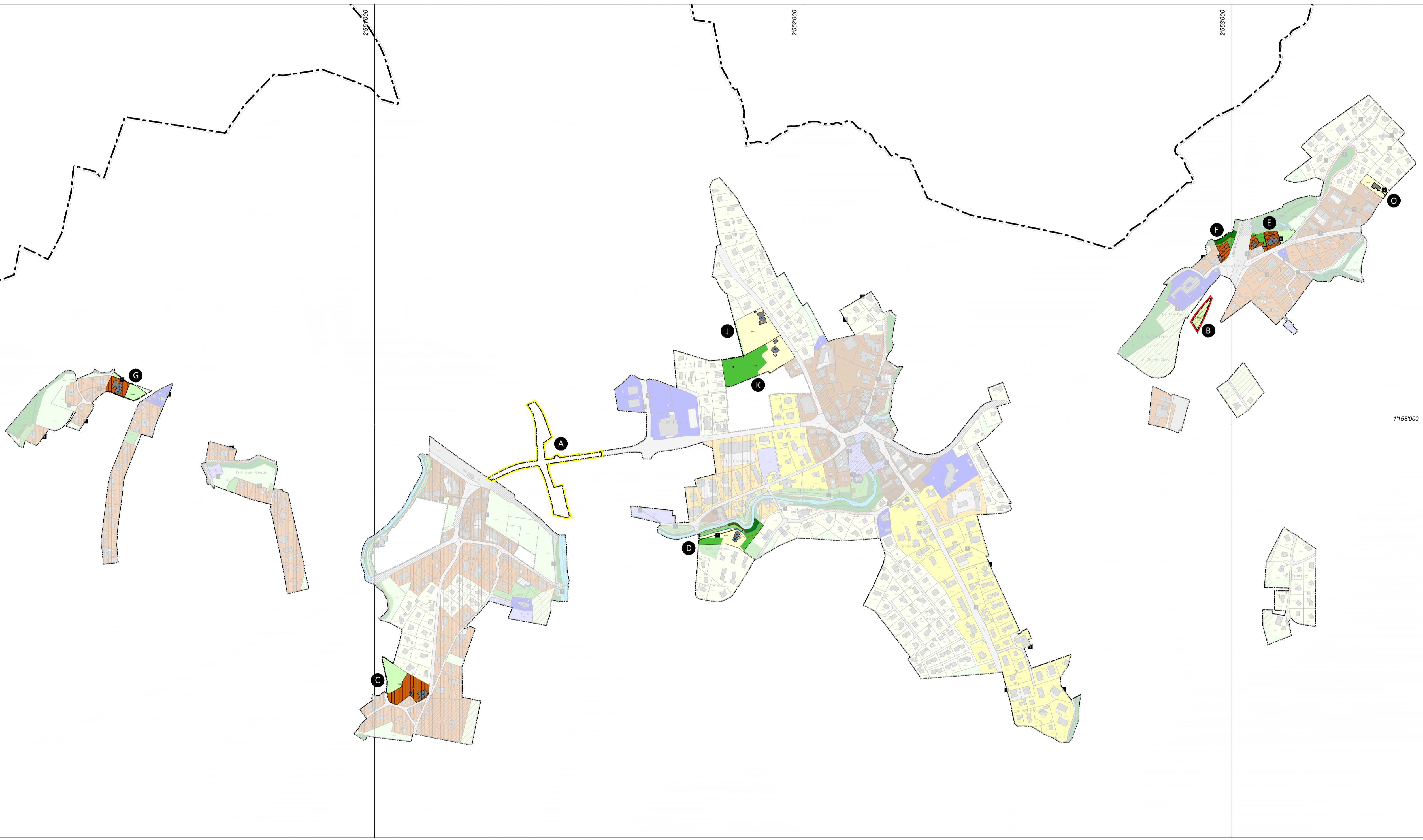
ENTRE EN VIGUEUR LE

ABA PARTENAIRES SA
SOCIÉTÉS DE GÉNIE
SOCIÉTÉS DE TERRASSERIE
ACTEURS DE PROJETS

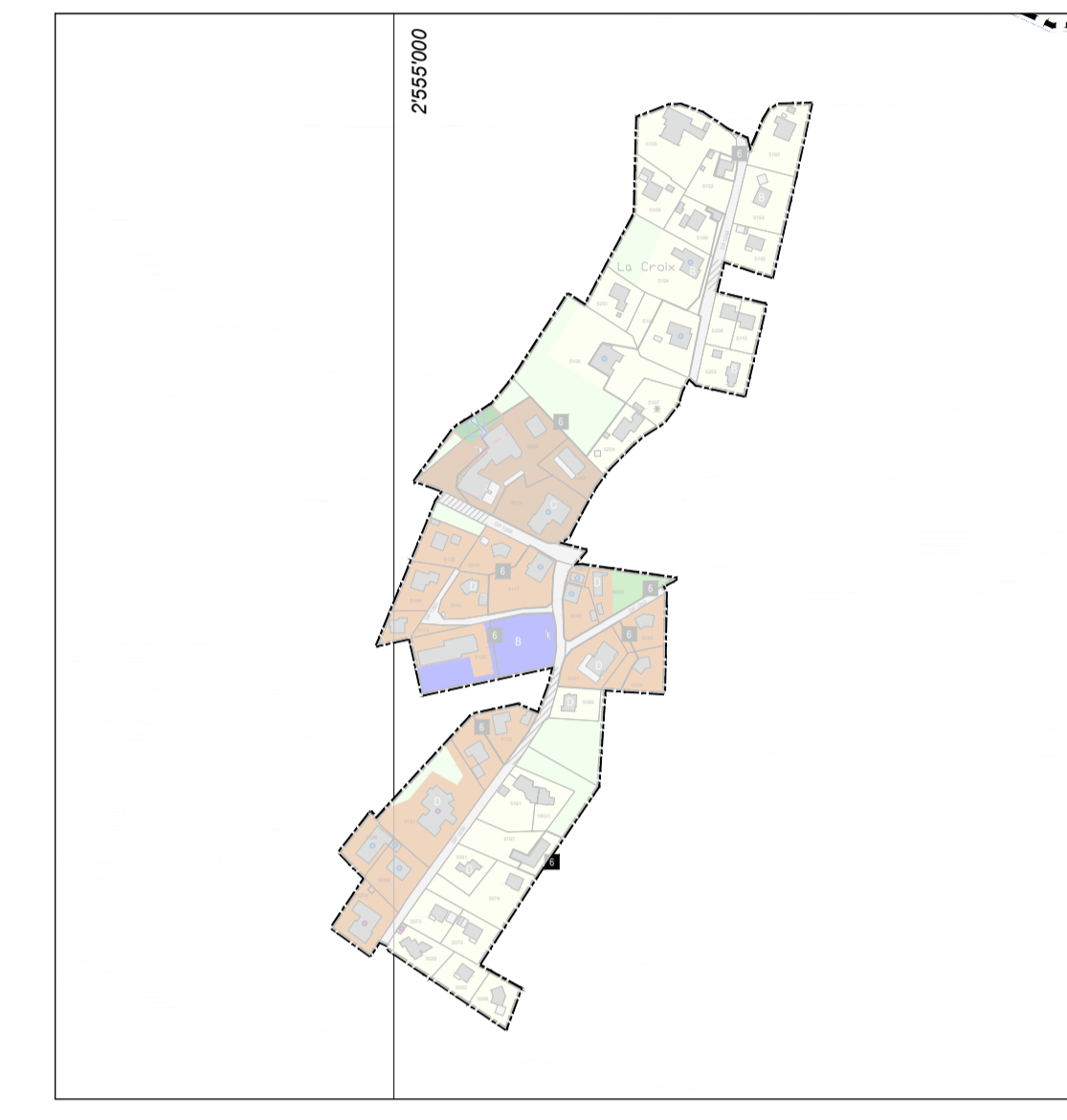
AGENCE
D'ÉTUDES DE QUANTITÉ
CH-1005 LAUSANNE
0042 21 10 14

Plan validé sur la base des données cadastrales au 31 janvier 2025.
Mises à jour et compléments avec regard sur les données géométriques.
GEMETIS SA, Courtes 1 - 1003 Moudon
Cartes communes au Plan 15 LAT par Gregory Demin.
Ingénieur géomètre, n° 4

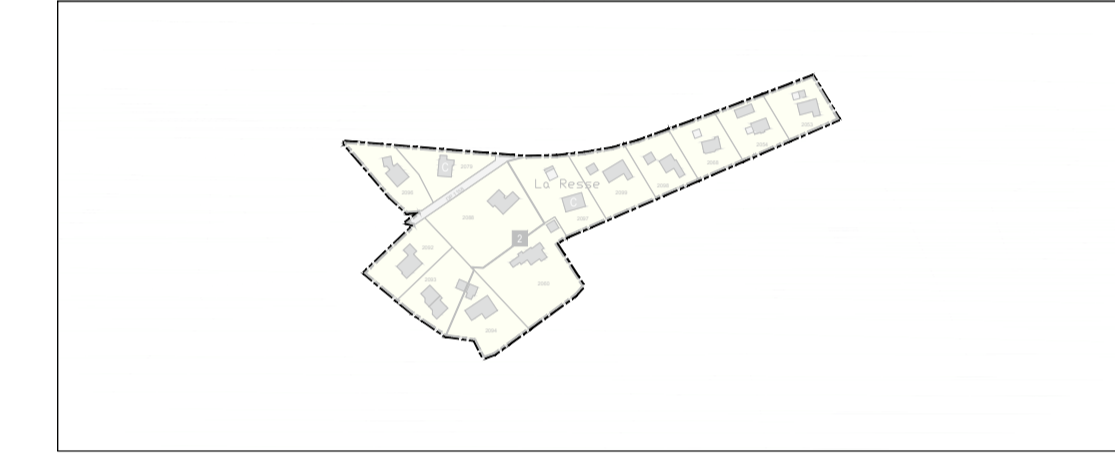
PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - VUIBROYE, CHATILLENS, ORON-LA-VILLE ET ORON-LE-CHATEL



PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - CHESALLES



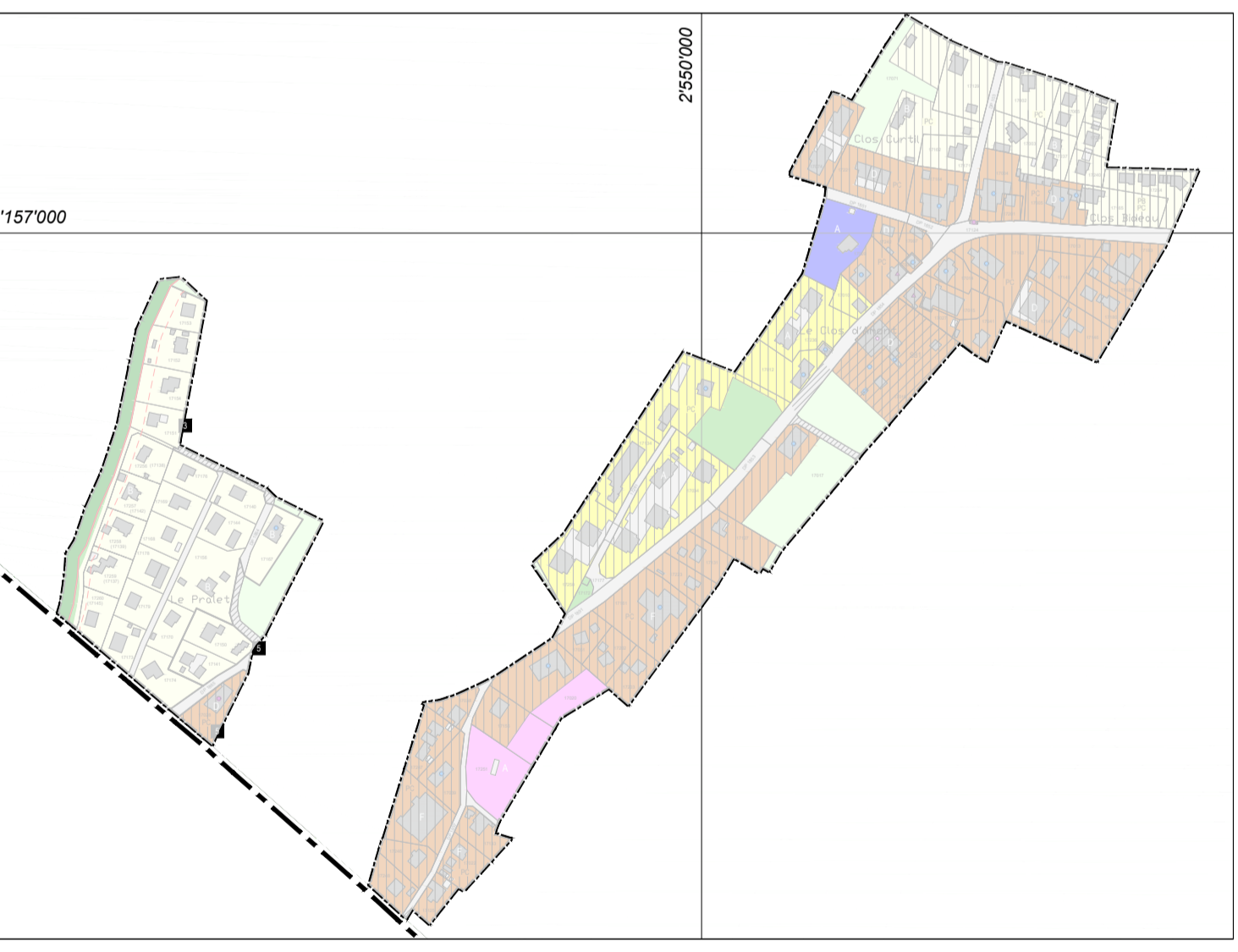
PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - BUSSIGNY



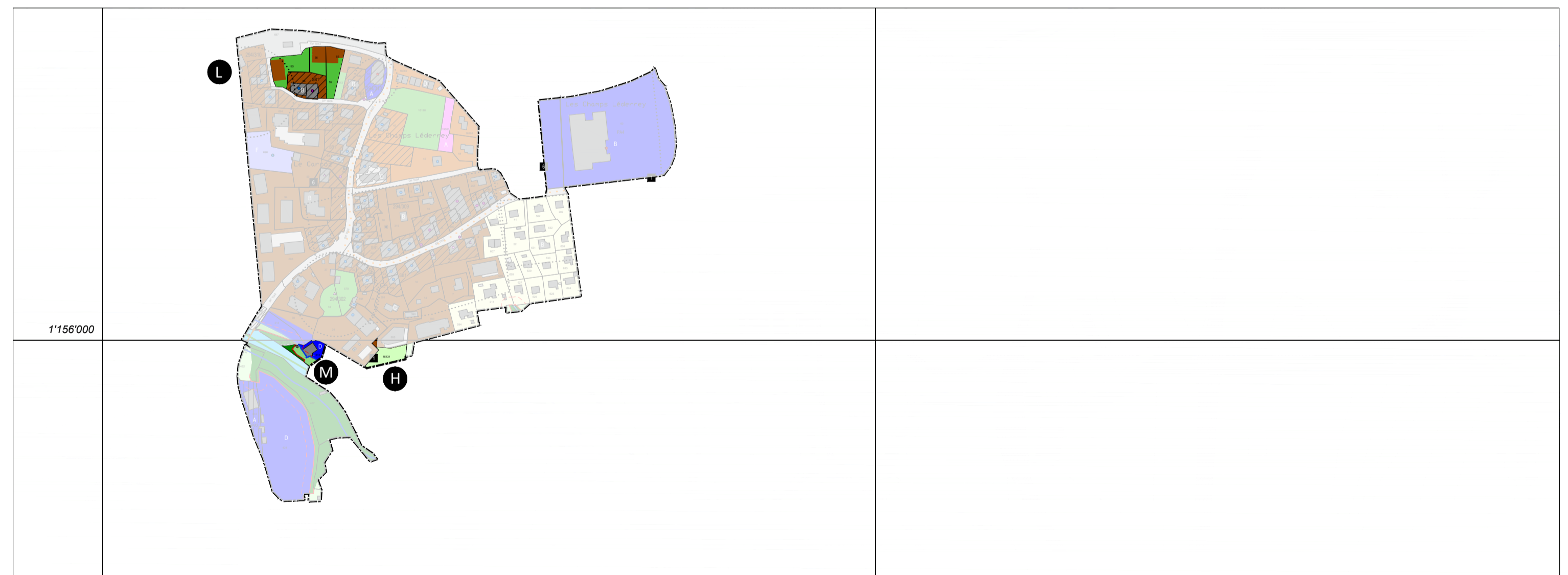
PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - EN SERIX



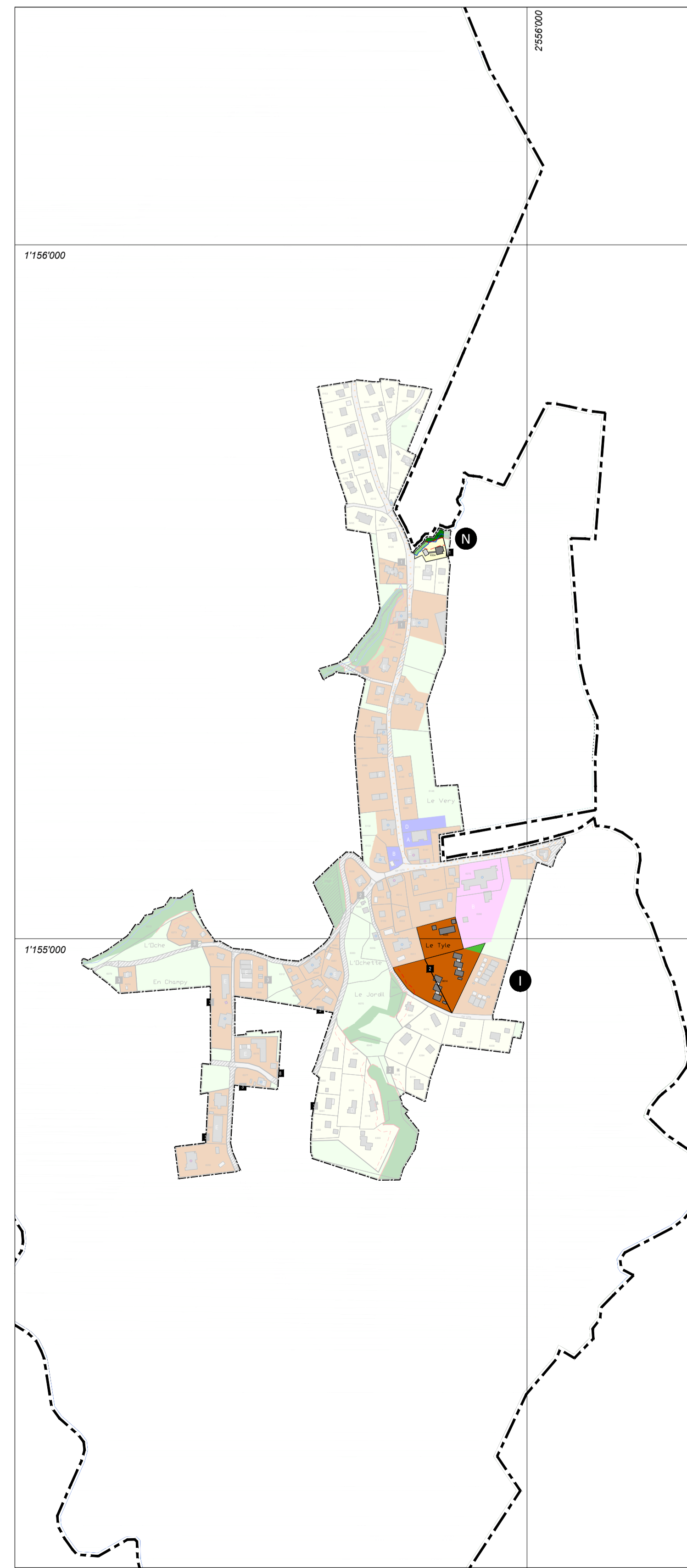
PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - ESSERTES



PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - PALEZIEUX



PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - ECOTEAUX



PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - LES TAVERNES



PLAN D'AFFECTATION 1: 5'000 - LES THIOLEYRES

